

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la catégorie F du Fonds alternatif d'obligations mondiales RP (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RP Investment Advisors LP / la société en commandite Conseillers en placements RP (« **Conseillers en placement RP** ») (le « **gestionnaire** ») au numéro sans frais 1 877 720-1777 ou à l'adresse [investors@rpia.ca](mailto:investors@rpia.ca), ou visitez le site Web [www.rpia.ca](http://www.rpia.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**Cet OPC est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'OPC. Les stratégies qui le distinguent d'autres types d'OPC sont les suivantes : le recours à des dérivés à des fins de couverture ou autres, une plus grande capacité à vendre des titres à découvert et la capacité d'effectuer des emprunts à des fins d'investissement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, elles pourraient accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur dans certaines conditions du marché.**

### Bref aperçu

**Code du Fonds :** RPD210

**Date de création de la catégorie :** le 30 mai 2019

**Valeur totale du Fonds**

**au 30 mai 2019 :** Non disponible car le Fonds est nouveau.

**Ratio des frais de gestion (RFG) :** Non disponible car le Fonds est nouveau.

**Gestionnaire du Fonds :** RP Investment Advisors LP /  
Conseillers en placements RP

**Gestionnaire de portefeuille :** RP Investment Advisors LP /  
Conseillers en placements RP

**Distributions :** Le Fonds distribue son revenu net vers la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et ses gains en capital nets annuellement, en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires, à moins que vous ne fassiez un choix contraire par écrit.

**Placement minimal :** 1 000 \$ pour le placement initial,  
100 \$ pour tout placement additionnel  
*(le gestionnaire peut renoncer au montant minimal du placement)*

### Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de produire des rendements intéressants rajustés en fonction des risques, en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le Fonds investira principalement dans des titres de créance et des titres assimilables à des titres de créance, de bonne qualité, émis par des sociétés et des institutions financières.

Le Fonds pourrait également avoir recours à des dérivés, effectuer des ventes à découvert et effectuer des emprunts, ce qui pourrait entraîner un effet de levier pour le Fonds. L'exposition globale maximale du Fonds aux ventes à découvert, aux emprunts et aux dérivés utilisés à des fins de levier ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du Fonds, qui est calculée quotidiennement.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 mai 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

**10 principaux placements (au 30 mai 2019)**

Non disponible car le Fonds est nouveau.

**Répartition des placements (au 30 mai 2019)**

Non disponible car le Fonds est nouveau.

### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le niveau de risque de ce Fonds est **faible à moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	<b>Faible à moyen</b>	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

#### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

#### Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

#### Meilleur et pire rendements sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

#### Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs

### À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme;
- vous voulez obtenir une exposition principalement à des titres de créance de bonne qualité d'émetteurs mondiaux en appliquant des stratégies de placement alternatives pour diversifier la tranche à revenu fixe de votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque faible à moyen.

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition :

Aucuns frais d'acquisition ne sont exigés pour la souscription de parts de catégorie F du Fonds.

### 2. Frais du fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Les frais du Fonds sont composés des frais de gestion, de la rémunération au rendement, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels correspondent à 0,90 % de la valeur liquidative des parts de catégorie F. Parce que ce Fonds est nouveau, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore connus. Le gestionnaire prend en charge les frais d'exploitation du Fonds autres que certains coûts du fonds qui sont payables directement par le Fonds, en contrepartie du paiement par le Fonds de frais d'administration à un taux fixe de 0,25 % par année.

### Rémunération au rendement

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement fondée sur le rendement total, déduction faite des frais, des parts de catégorie F du Fonds au cours de chaque trimestre civil. La rémunération correspond à 10 % de la tranche du rendement total des parts de catégorie F du Fonds au cours du trimestre civil qui dépasse le « sommet » à l'égard duquel une rémunération au rendement a été versée relativement à la catégorie.

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable à la société de votre représentant à l'égard des parts de catégorie F du Fonds.

**3. Autres frais :** Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie F du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Des frais de 2 % du montant racheté peuvent être exigés si vous faites racheter vos parts dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
<b>Frais d'échange</b>	Vous pourriez devoir payer des frais d'échange pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable du Fonds qui sont reclassées lorsque vous procédez à un reclassement entre les catégories du Fonds. Vous pourriez également devoir payer des frais à votre représentant ou sa société lorsque vous échangez des parts du Fonds contre des parts d'un autre OPC. Vous pouvez négocier le montant avec votre représentant. Les frais d'échange et de reclassement exigés par la société de votre représentant sont payés au moyen du rachat des parts que vous détenez.
<b>Frais de compte à services rémunérés de la catégorie F</b>	Les parts de catégorie F vous sont offertes si vous avez un compte à services rémunérés à l'acte ou un compte intégré pour lequel vous payez directement des frais à la société de votre représentant.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec RP Investment Advisors LP / Conseillers en placements RP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du fonds.

**RP Investment Advisors LP / Conseillers en placements RP**

39 Hazelton Avenue

Toronto (Ontario) M5R 2E3

Téléphone : 647 776-2566

Sans frais : 1 877 720-1777

Courriel : [investors@rpia.ca](mailto:investors@rpia.ca)

[www.rpia.ca](http://www.rpia.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).